

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- | | |
|------------------------------------|-----------------------|
| ■ Réclamation | : contact@mupras.com |
| ■ Prise en charge | : pec@mupras.com |
| ■ Adhésion et changement de statut | : adhesion@mupras.com |

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

■ Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 84456

Société : RAM

Actif Pensionné(e)

Nom & Prénom : MOHAL

Autre :

MO KHTAR

Date de naissance : 13.12.67

Adresse : Habitation

Tél. : 06 61 622 300

Total des frais engagés : 334,20

Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation :

Nom et prénom du malade : MOHAL MARYAM Age : 2005

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie : Dermosuite

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

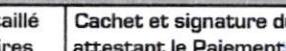
Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : CASABLANCA

Le : 10.10.1993

Signature de l'adhérent(e) :

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES				
Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
11-06 23	C	2	2.50 Dhs	INP : <input type="text"/>  Dr. UTIASSI-ALI BENMOULA 103, Rue de la Gologo, Dakar

EXECUTION DES ORDONNANCES		
Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
<i>Steau MENDOUR Houd Cemue C. 14 23 El Hamidiyah Sidi Bernoussi El Qods Jilbaa</i>	15.06.2023	84,20
LITE : 092042332		

Dr. Mouttaqi - Allah

Dermato - Vénérologue

Chirurgie de la Peau - Cosmétologie
Laser

Diplômée de la Faculté
de Médecine de Casablanca

الدكتورة متقي الله

اختصاصية في أمراض

الجلد، الشعر، الأظافر والأمراض التنااسلية

الليزر لإزالة الشعر والوشام

خريجة كلية الطب بالدار البيضاء

Casablanca, le : ١٥ - ٥ - ٢٣.

Toubel Naryan

84,20

Ketoderm se adets
1+2x1 Reeu

84,20

MOUTTAQI-ALLAH Kh
Dermato-Venerologue
Bloc Farid 103
Sidi Bernoussi
Casablanca - Tel. 05 22 76 50 50

maphar



Bd Alkimia N° 6, Q1, Sidi Bernoussi,

Casablanca - Maroc

KETODERM 2% GEL SAC BB

P.P.V. : 84DH20



6 118001 181490

Docteur MENDOUR Houd
Avenue C. N° 33 El Hamidié
Sidi Bernoussi El Qods
Casablanca - Tel. 05 22 76 50 50